



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

5 mars 2020 – 18H30 – (convocation du 26 février 2020)

.....

**Présents** : Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, Madame Pierrette QUEROL, adjointe au Maire, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène BEDOS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Martine MOULY-CHARLES, Conseillers Municipaux.

**Absent(s)** :

Mesdames Christine PUGALAN, Jeannine CASTELLANI, Colette BRUNEAU, Karine SAUVAGNAC et Sandrine GALTIER (excusées).

Messieurs Régis FONTES et Richard VERLAGUET (excusés).

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2020.

### QUESTION 1 : PREEMPTION DE LA PARCELLE B1185 AU TITRE DES ESPACES NATURELS ET SENSIBLES

Monsieur Jean-Louis LAFABURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que le 13 décembre 2019, madame Andrée FERRET (veuve DUVERGER) nous a informé de son intention de vendre au prix de 10 000 € la parcelle cadastrées section B n° 1185, d'une contenance de 105 m<sup>2</sup>, au lieu-dit : « Pech du Pont ».

Compte tenu de l'intérêt que présente cette parcelle, dans le cadre de la protection, mise en valeur et ouverture au public des Espaces Naturels du secteur du Pech du pont, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de préempter cette parcelle au prix de 10 000 €.

**Pour : 8**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 18H45.

**Le Maire**  
**Jean-Louis LAFABURIE**

